

Image not found or type unknown



PRIME COMPENSATOIRE redevable

Par **PLP**, le **19/01/2012** à **11:20**

Bonjour,

J'ai 52 ans. Mon épouse va avoir 50 ans au mois de Février prochain.
Nous sommes mariés sous le régime de la communauté de biens depuis le 7 Mai 1982.
Je perçois un salaire de 2800 euros par mois. Mon épouse ne travaille pas.

A combien sera estimée la prime compensatoire?

Actuellement je verse 500 euros de pension alimentaire par mois depuis octobre der

merci